

Négociations de la REDD

L'avancée vers Copenhague

Peter Akong Minang
Stefan Jungcurt
Vanessa Meadu
Deborah Murphy

Novembre 2009



Négociations de la REDD :

L'avancée vers Copenhague

Peter Akong Minang
Stefan Jungcurt
Vanessa Meadu
Deborah Murphy

Novembre 2009

© 2009 International Institute for Sustainable
Development (IISD)

Published by the International Institute for
Sustainable Development

IISD contributes to sustainable development by advancing policy recommendations on international trade and investment, economic policy, climate change and energy, measurement and assessment, and natural resources management, and the enabling role of communication technologies in these areas. We report on international negotiations and disseminate knowledge gained through collaborative projects, resulting in more rigorous research, capacity building in developing countries, better networks spanning the North and the South, and better global connections among researchers, practitioners, citizens and policy-makers.

IISD's vision is better living for all—sustainably; its mission is to champion innovation, enabling societies to live sustainably. IISD is registered as a charitable organization in Canada and has 501(c)(3) status in the United States. IISD receives core operating support from the Government of Canada, provided through the Canadian International Development Agency (CIDA), the International Development Research Centre (IDRC) and Environment Canada; and from the Province of Manitoba. The Institute receives project funding from numerous governments inside and outside Canada, United Nations agencies, foundations and the private sector.

International Institute for Sustainable Development
161 Portage Avenue East, 6th Floor
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0Y4
Tel: +1 (204) 958 7700
Fax: +1 (204) 958 7710
Email: info@iisd.ca
Website: www.iisd.org

Table des matières

Préface	iii
Abréviations et Acronymes	iv
1.0 Introduction	1
2.0 Champ d'application et échelle de la REDD	3
2.1 Options figurant dans le document officieux No. 39	3
2.2 Définition de la REDD	4
2.3 Etablir la position d'un pays sur la courbe des transitions du couvert forestier / du couvert arboré	4
2.4 Déterminer les options (RED, REDD, REDD+ et REDD++) Examiner les sources et les puits de carbone appropriés	6
2.5 Quelle est la définition de "Forêt" ?	7
3.0 Principes et actions de REDD	10
3.1 Engagement des parties prenantes	10
3.2 Approche progressive pour la mise en œuvre	10
4.0 Moyens de mise en œuvre : Le financement	12
4.1 Options figurant dans le document officieux No. 39	12
4.2 Options de financement	13
4.3 Evaluation des besoins en matière de financement	15
5.0 Mesure, notification et vérification	17
5.1 Options figurant dans le document officieux No. 39	17
5.2 Déterminer les exigences du système MNV auxquelles adhérer	18
6.0 Dispositions Institutionnelles	21
6.1 Options figurant dans le document officieux No. 39	21
6.2 De nouvelles institutions ou celles disponibles ?	22
6.3 Le lien avec les MAAN	22
7.0 Déterminer les coûts et avantages économiques de la REDD	25
7.1 Quels sont les coûts de la REDD ?	25
7.2 Quels sont les avantages de la REDD?	25
7.3 Pourquoi comprendre les coûts et avantages de la REDD?	26
7.4 A quel moment procéder à l'estimation des coûts et des avantages?	26
7.5 De quelle manière procéder à une analyse du rapport coûts-avantages?	26
8.0 Observations finales	29
References	30

Préface

Ce document a été élaboré pour deux ateliers organisés par l'Institut international du développement durable (IIDD) et le Partenariat pour des alternatives à la culture sur brûlis dans les marges des forêts tropicales (ASB-ICRAF). Les ateliers sont axés sur la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD), et visent à accroître la compréhension des négociations, ainsi qu'à fournir des informations sur les expériences vécues dans le secteur forestier aux fins de jeter les bases techniques et stratégiques de meilleurs programmes de la REDD.

Les ateliers, *la REDD aux négociations climatiques de Copenhague et au-delà - Comblant le fossé existant entre la négociation et l'action*, ont eu lieu à Hanoi, Vietnam, du 11 au 13 novembre et à Nairobi, Kenya, du 16 au 18 novembre.

Les ateliers ont été organisés avec le soutien généreux de la Norvège.

Abréviations et Acronymes

AAU	Unité de quantité attribuée
AFOLU	agriculture, foresterie et utilisation des terres
ASB-ICRAF	Partenariat pour des alternatives à la culture sur brûlis dans les marges des forêts tropicales
AWG-KP	Groupe de travail spécial des nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto
AWG-LCA	Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention
BAU	scénario de statu quo
CDM	Mécanisme pour un développement propre
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
CO ₂ e	Equivalent dioxyde de carbone
COP	Conférence des Parties
GEF	Fonds mondial pour l'environnement
GHG	gaz à effet de serre
IISD	Institut international du développement durable
IPCC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
LCDS	Stratégie de développement à faible intensité de carbone
LULUCF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
MNV	mesurable, notifiable et vérifiable
NAMA	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
ODA	Aide publique au développement
RED	réduction des émissions dues à la déforestation
REDD	réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
RL	Niveau de référence
REL	Niveau d'émissions de référence
SFM	Gestion forestière durable
SMF	Gestion durable des forêts
UN	Nations unies
UNFCCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

1.0 Introduction

Il semble y avoir peu de doute que la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) sera comprise dans le nouvel accord international sur le changement climatique. Reste maintenant la question de savoir comment elle le sera. Beaucoup d'interrogations sont encore sans réponse autour de la REDD alors que nous approchons de la quinzième Conférence des Parties (CdP 15) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Copenhague, Danemark, du 7 au 18 décembre 2009. Bien que les attentes pour Copenhague doivent être tempérées, il existe des chances raisonnables qu'on y aboutira à une déclaration politique complétée par un accord-cadre définissant les contours d'un éventuel instrument juridique traitant de l'atténuation, de l'adaptation, du financement, du transfert de technologie et du renforcement des capacités.

La REDD devrait y être considérée comme faisant partie des efforts d'atténuation, en harmonie avec le Plan d'action de Bali (CCNUCC, 2007: 1) qui a appelé à l'examen "d'approches politiques et d'incitations positives pour les questions relatives à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et du rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement."

Les négociations de la REDD se déroulent principalement dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA), avec le document officiel No. 39 renfermant les textes de synthèse les plus récents sur la REDD (AWG-LCA, 2009a). La question est également examinée par le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements pour les parties visées à l'Annexe I, au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP), penché sur le point concernant l'élargissement de l'éligibilité de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP). En rapport aussi avec la REDD, les discussions menées sur l'agriculture, sous la rubrique "Approches sectorielles de coopération et mesures sectorielles spécifiques," qui figure dans le document officiel n° 49 (AWG-LCA, 2009b: 3-4).

De nombreux pays en développement se tiennent prêts à tirer parti d'un accord sur le changement climatique tenant compte des émissions provenant des forêts et autres utilisations des terres, et il sera important de parvenir à la mise en place du cadre adéquat. Les détails d'un mécanisme international de la REDD doivent être négociés à Copenhague et au-delà. Un équilibre délicat entre les divers intérêts sera nécessaire à l'élaboration d'un mécanisme offrant des incitations efficaces à la REDD au niveau international, sans compromettre l'intégrité des réductions d'émissions et entraîner des effets défavorables pour le développement durable des pays d'accueil.

Des questions litigieuses demeurent dans les négociations de la REDD, comme celles du champ d'application, du financement et de la gouvernance. Elles auront besoin d'avoir un début de résolution à Copenhague. Bon nombre de ces questions sont liées à d'autres domaines des négociations et devront être examinées dans un cadre plus large. Les négociateurs devront établir des options claires parmi lesquelles les ministres feront leur choix à Copenhague.

Ce document présente une analyse des options de l'intégration de la REDD dans un accord post-2012. Il vise à identifier certaines questions clés et celles à prendre en considération dans les négociations pour l'élaboration d'un accord suffisamment détaillé pour permettre une action rapide sur la REDD et un investissement dans la préparation de la REDD, et suffisamment souple pour pouvoir être affiné et ajusté à mesure que les pays acquièrent davantage d'expériences dans la mise en œuvre de la REDD et dans la détermination des enjeux et de leurs intérêts. Le document analyse les options avancées dans la négociation de la REDD et identifie les problèmes et questions que les négociateurs pourraient souhaiter examiner.

Le document vient compléter celui élaboré par le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR) pour le programme UN-REDD, *Etat d'avancement des négociations sur la REDD: Points de consensus, options offertes pour aller de l'avant et besoins de la recherche pour l'appui au processus* (Verchot et Petkova, 2009). Le document du CIFOR résumait la situation des négociations sur la REDD, sur la base des soumissions faites et des travaux de recherches disponible à la mi-2009 et rendait compte, globalement, du point où en étaient les choses après les pourparlers de Bonn sur le climat, de juin 2009. Le document du CIFOR exposait les grands points de convergence et de divergence, et identifiait les besoins en matière de recherche.

Ce document de l'IIDD-ASB rend compte de l'état d'avancement des négociations à la fin de la septième session de reprise de l'AWG-LCA qui s'est tenue à Barcelone, Espagne, du 2 au 6 novembre 2009. Le document examine certaines des principales questions objets des négociations et, notamment, celles du champ d'application de la REDD, des principes directeurs (par exemple, les liens avec les MAAN et les plans de développement nationaux, l'implication des parties prenantes, les co-avantages, l'approche échelonnée), les moyens de mise en œuvre (le financement); le principe mesurable, notifiable et vérifiable (MNV) et les dispositions institutionnelles (la gouvernance). Chaque section fournit un aperçu de la question et des facteurs clés dans les négociations, et établit les questions qui seront examinées par les négociateurs.

2.0 Champ d'application et échelle de la REDD

Depuis sa présentation à la CdP 11, en 2005, le concept de la réduction des émissions dues à la déforestation (RED) a été élargi pour inclure la réduction des émissions dues à la dégradation forestière (REDD), puis à la REDD plus le rôle de la conservation, la gestion durable des forêts (SMF) et l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+). Il ya eu également des propositions pour prendre en compte les émissions provenant de l'agriculture et autres utilisations des terres, dans le cadre d'un AFAUT plus large (agriculture, foresterie et autres utilisations des terres) du programme. Cette approche a été baptisée REDD++. (Il est à noter que d'autres ont proposé que l'examen du secteur de l'agriculture soit poursuivi de manière distincte de la REDD, notamment à travers les approches de coopération sectorielles et les actions sectorielles spécifiques).

Il ya consensus sur l'importance de la REDD+ pour l'atténuation et sur le fait que le mécanisme doive être mis en œuvre au niveau national. Il ya consensus sur le fait que le futur mécanisme de la REDD puisse être mis en œuvre dans le cadre d'une approche graduelle tenant compte de la conservation, de la GFD et du renforcement des stocks de carbone dans des phases ultérieures. Il ya convergence de vue également sur le fait que les co-avantages ainsi qu'une large participation doivent être encouragés dans le cadre de ces efforts, et que les approches de politique doivent être basées sur la performance. Les questions en suspens comprennent la manière d'aborder la question de la permanence et celle des brèches, ainsi que celle du rôle des approches sous-nationales dans les phases initiales de la mise en œuvre. Ces questions sont compliquées par des définitions imprécises de la dégradation des forêts, de la conservation des forêts, de la GFD/gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone.

2.1 Options figurant dans le document officiel No. 39

La section 1 du document officiel No. 39, porte sur "Les Objectifs, le champ d'application et les principes directeurs." Le paragraphe 2 énonce les alternatives possibles suivantes pour le champ d'application des mesures d'atténuation, dans le cadre de la REDD:

- Le secteur forestier;
- Le secteur de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie; et
- Le secteur de l'Agriculture, foresterie et utilisation des terres.

Les domaines d'activités possibles comprennent:

- La REDD,
- le maintien des stocks de carbone existants et le renforcement des puits,
- l'augmentation du couvert forestier par le boisement et le reboisement, et
- (Tout en assurant la promotion) le renforcement des stocks de carbone à travers la gestion durable des forêts (et des terres) ou la gestion forestière durable.

L'ensemble du texte est encore entre crochets, ce qui signifie qu'il doit être négocié et approuvé par les parties.

2.2 Définition de la REDD

Ce qu'on entend par REDD + n'est pas clairement défini, et en tant que telle, elle reste une question en suspens dans les négociations. Le champ d'application pourrait inclure les options suivantes:

- **RED** = Réduction des émissions dues à la déforestation (brute): seuls les changements du type "forestier" au type "non forestier" de couverture terrestre, sont inclus, et les détails dépendront beaucoup de la définition fonctionnelle de la 'forêt';
- **REDD** = comme ci-dessus, + dégradation de la (forêt) ou passage à de plus faibles densités de stocks de carbone dans la forêt, les détails dépendront beaucoup de la définition fonctionnelle de la 'forêt';
- **REDD+** = comme ci-dessus, + renouvellement des stocks au sein et vers la 'forêt' ; dans certaines versions, la REDD + englobera également les tourbières, indépendamment de leur statut forestier; les détails restent tributaires de la définition fonctionnelle de la 'forêt'; et
- **REDD++** = comme ci-dessus, + toutes les changements qui surviennent dans le couvert des terres et qui affectent le stockage du carbone, que ce soit les tourbières ou les sols minéraux, les arbres à l'extérieur des forêts, l'agroforesterie, les plantations forestières ou les forêts naturelles. Elle ne dépend pas de la définition fonctionnelle de la "forêt".

Depuis 2007, il y a consensus autour de l'intégration de la REDD. Les débats actuels portent sur le point de savoir quels éléments de la REDD, de la REDD + ou de la REDD + +, devraient, le cas échéant, être intégrés dans un accord sur le climat à Copenhague. En termes de vues exprimées par les pays, le débat rend compte de la diversité agro-écologique qui se trouve au sein d'un pays et de la position de ce pays sur la courbe des transitions du couvert arboré ou forestier.

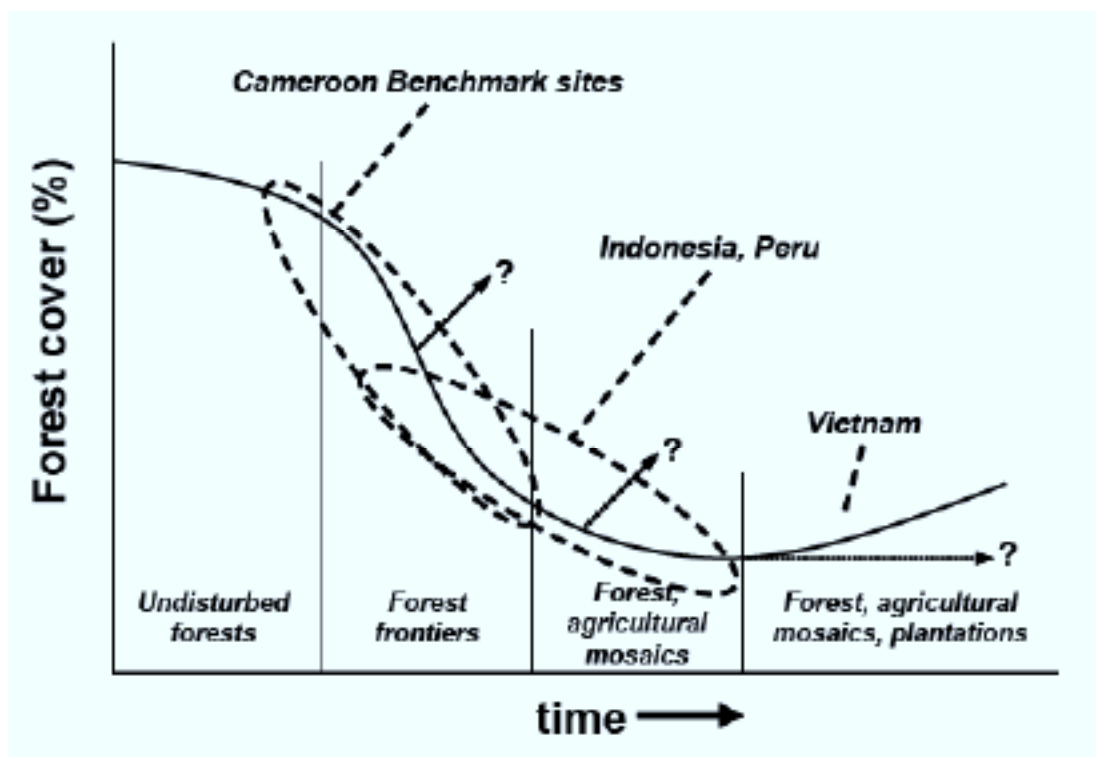
2.3 Etablir la position d'un pays sur la courbe des transitions du couvert forestier / du couvert arboré

La déforestation, la dégradation des forêts et les changements survenant au niveau du couvert forestier ne sont pas des processus homogènes dans les régions tropicales humides. Certains pays sont à un stade précoce de la courbe de transition du couvert arboré/forestier, avec des rythmes de boisement élevés et de déboisement faibles (par exemple, le Cameroun). D'autres ont des rythmes de boisement et de déboisement élevés (par exemple, l'Indonésie), tandis que d'autres encore se trouvent à un stade ultérieur où le couvert arboré/forestier est complètement perdu et qui sont, maintenant, en train de remédier à cette situation (par exemple, le Vietnam et la Chine). La figure 1 montre des exemples de positions de pays sur la courbe de transition. Cette position est une combinaison de l'agro-écologie et des forces motrices de la déforestation dans le pays. Cela explique généralement les positions que prennent les pays à l'égard du point de savoir si oui ou non ils sont en faveur de l'intégration de la restauration/renforcement des stocks de carbone forestiers dans un accord sur la REDD.

Les pays devraient normalement se trouver dans l'une des catégories suivantes:

- Pays forestiers tropicaux à déboisement élevé, par exemple, le Brésil, l'Indonésie, le Ghana;
- Pays forestiers tropicaux à déboisement faible et à couvert forestier élevé, par exemple le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, la Papouasie-Nouvelle-Guinée;
- Pays à déboisement faible et à faible couvert forestier (que cela soit dû au déboisement dans le passé ou au fait qu'il s'agisse de garrigues semi-arides), e.g. la Tanzanie, le Kenya;
- Pays où le déboisement est élevé et le couvert forestier faible, par exemple le Soudan, la Zambie; et
- Pays à couvert forestier en croissance, par exemple le Vietnam, la Chine.

Figure 1: Les transitions du couvert forestier/arboré



Source: adapté de Angelsen (2007, p. 32).

L'Afrique est, d'un point de vue agro-écologique, unique dans sa diversité, avec des zones de forêts tropicales humides et sub-humides, des zones de forêt sèche, des zones boisées de miombo, de la végétation de savane et des déserts. Les pays africains ont une dispersion plus forte le long de la courbe de transition forestière que les pays d'Asie et d'Amérique latine. Cette diversité contribue

à expliquer les raisons pour lesquelles les pays africains sont tellement préoccupés par la question du champ d'application ultime d'un accord sur la REDD - les enjeux au niveau des pays varieront considérablement en fonction du cadre de la REDD adopté.

2.4 Déterminer les options (RED, REDD, REDD+ et REDD++) Examiner les sources et les puits de carbone appropriés

Le tableau 1 présente des questions directrices visant à guider les négociateurs dans la détermination des activités à soutenir et celles à ne pas soutenir dans les négociations.

Déterminer l'option la plus appropriée pour un pays dépend en grande partie des moteurs du changement d'affectation des terres, des sources d'émissions et du potentiel d'atténuation technique et économique. De nombreuses utilisations des terres offrent des possibilités inexploitées dans le domaine de l'atténuation. L'analyse récente par le Centre mondial d'agroforesterie (*Zomer et al., 2009*) suggère que 1 milliard d'hectares, soit 1/5 des terres agricoles à travers le monde, ont au moins 10 pour cent de couvert arboré. Ces zones représentent une opportunité importante pour des réductions d'émissions supplémentaires et font partie des propositions de la REDD + +.

Tableau 1: Questions directrices: Le champ d'application de la REDD

Questions clés	Éléments de réponse aux questions ... dépendent des utilisations des terres qui sont incluses/exclues au titre de la REDD
1. La REDD porte-t-elle sur les principales sources et les principaux puits de carbone ? Quelles sont les utilisations des terres encore inexploitées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les différents secteurs d'utilisation des terres qui produisent des émissions ? • Quel est le potentiel d'atténuation de ces utilisations des terres ?
2. L'exclusion de certaines sources et de certains puits, a-t-elle un impact sur le potentiel d'atténuation des sources et des puits inclus ? c'est à dire des brèches.	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les moteurs du déboisement et du changement d'affectation des terres ? Quels sont les liens transversaux ?

Dans n'importe quel paysage, les possibilités de réduction des émissions (ou le potentiel de stockage de carbone) sont réparties sur toute une variété d'utilisations des terres. Il s'agit notamment des forêts, des agroforêts des petits exploitants agricoles, des forêts de plantation, de la gestion des tourbières, du reboisement et de la gestion durable des forêts. Les coûts et les avantages de ces différentes possibilités varient, tout comme les réductions d'émissions potentielles. Le champ d'application d'un accord sur la REDD aura des implications sur l'efficacité des réductions d'émissions, sur l'efficacité économique

et sur l'équité,¹ à mesure que des pays et des paysages ayant différentes utilisations des terres et une variation des stocks de carbone sont inclus ou exclus.

Les options proposées pour la réduction des émissions dues au déboisement diffèrent dans leur conception du point de savoir quelles utilisations des terres et quels changements d'affectation des terres sont inclus ou exclus. L'identification des parties de la matrice du changement d'affectation des terres, qui sont incluses au titre de divers accords de réduction d'émissions, peut aider à clarifier les implications au niveau du terrain pour les différents pays.

Un ensemble complexe de facteurs directs et indirects interagit favorisant la déforestation tropicale. Geist et Lambin (2002) ont constaté que les causes les plus importantes et les plus immédiates (directes) sont l'expansion agricole, l'extraction du bois et l'extension des infrastructures, qui sont elles-mêmes dues à des facteurs économiques, aux institutions, aux politiques nationales et à des influences exercées à distance. Pour que la REDD soit efficace dans la réduction des émissions dues au déboisement, elle doit s'attaquer de manière adéquate aux causes de la déforestation.

Les différentes utilisations des terres qui sont incluses ou exclues au titre des différents cadres de la REDD sont profondément liées. L'expansion agricole est la principale cause du changement d'affectation des terres associé à la déforestation dans les tropiques (Geist et Lambin, 2002: 145).² Par conséquent, un paysage assujéti à un accord de la REDD+ peut bien être influencé par des activités menées dans des paysages qui ne relèvent pas de ce cadre particulier de la REDD. Autrement dit, un accord de la REDD peut réduire la déforestation dans un paysage, pour pousser les activités de déboisement dans un paysage voisin non-inclus dans le cadre de la REDD. Ceci est réputé être une brèche.

2.5 Quelle est la définition de “Forêt” ?

Le document du CIFOR note que les définitions floues de la dégradation des forêts, de la conservation des forêts, de la GFD/GDF et de l'amélioration des stocks de carbone restent des questions en suspens sur la table de négociation. Plus fondamental encore, la définition fonctionnelle de la “forêt” reste peu claire, même si le débat sur la REDD se poursuit comme si cette définition était convenue. Dans la pratique, les questions de savoir “qu'est-ce qui est forêt ?” et “ qu'est-ce qui n'est pas forêt ?” continuent de défier les parties prenantes dans le débat sur la REDD, et sont essentielles lorsqu'on tente de comprendre les différents cadres de la REDD.³

La définition de la forêt approuvée par la CCNUCC dans le contexte du Protocole de Kyoto comporte trois volets importants:

- Forêt se réfère aux choix spécifiques des pays quant au couvert minimal (10 à 30 pour cent) et quant à la hauteur des arbres (2 à 5 mètres).

1 *3E Critères* utilisés en premier lieu dans le *rapport Stern* (2006) pour évaluer les régimes de réductions de GES, utilisés également par le CIFOR (Angelsen *et al.*, 2008) pour évaluer les différentes options pour l'architecture mondiale de la REDD.

2 “ L'expansion agricole est, de loin, le premier changement d'affectation des terres associé à la quasi totalité des cas de déboisement (96%). Elle englobe, avec des fréquences plus ou moins égales, la conversion de forêts pour des cultures permanentes, l'élevage, les cultures itinérantes et l'agriculture de colonisation. “Geist et Lambin, 2002: 145.

3 Cette section est tirée de van Noordwijk et Minang, 2009.

- Les seuils ci-dessus sont appliqués par le biais d'un 'jugement d'experts' du 'potentiel à atteindre en situ', et pas forcément à la végétation actuelle.
- Les zones temporairement déboisées (de sans limite temporelle à "temporairement") restent des zones "forestières" tant qu'un forestier pense qu'elles retourneront, qu'elles peuvent retourner ou qu'elles doivent retourner aux conditions de couvert arboré.

Les règles 2 et 3 ont été ajoutées pour restreindre les notions de boisement et de reboisement et pour permettre que des pratiques de "gestion forestière," englobant des coupes claires suivies de replantation, puissent avoir lieu dans le domaine forestier.

Selon cette définition, un certain nombre de conséquences contre-intuitives est soulevé, par exemple:

- La suppression d'une forêt naturelle et son remplacement par une autre végétation, comme le palmier à huile, n'est pas considérée comme une déforestation. Cela ne tient compte ni de la variation entre les stocks de carbone des forêts naturelles et des forêts de plantation, ni des autres co-avantages fournis par une forêt naturelle, notamment, la diversité biologique et autres services environnementaux
- Des terres déboisées qui restent sous le contrôle institutionnel des collectivités forestières sont considérées comme étant des terres "temporairement déboisées". En conséquence de quoi, on peut dire qu'il n'y a pas de déforestation dans un pays comme l'Indonésie.

Les définitions vagues et peu claires de la forêt alimentent les compromis entre l'équité et l'efficacité. La perception d'une communauté de ce qui constitue une forêt peut ne pas être alignée sur les intérêts politiques et le potentiel économique de réduction des émissions. La question des définitions traverse l'ensemble du débat sur la REDD, et plusieurs options ont émergé pour le traitement des définitions faibles.

Comme mentionné dans le document d'information de l'UN-REDD (Angelsen et al. 2009), le Meridian Institute propose deux options: que les Parties élaborent leurs propres définitions pour les différentes activités de déboisement, sur la base de critères uniques appropriés à l'échelle nationale, ou qu'elles utilisent les définitions et les cadres de comptabilisation des changements d'affectation des terres, tirés de l'édition 2003 des Lignes directrices du GIEC concernant les bonnes pratiques et de la révision de 2006 des Lignes directrices du GIEC concernant les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Une troisième approche consiste à adopter une vision paysagiste plus large des stocks de carbone et des changements qui y surviennent, c'est à dire la REDD + +, où une définition claire et nette devient moins importante, et le risque de brèche se trouve réduit. Cela pourrait contourner le besoin d'avoir un patchwork de règles et de définitions supplémentaires.

Les détails précis de la manière dont le mécanisme de la RED ou de la REDD fonctionne dans la pratique dépendent très étroitement de la définition fonctionnelle de "forêt" et de "non forêt." La REDD + a une vision un peu plus large, mais la mesure dans laquelle les émissions peuvent être réduites dépend là encore de la définition de la forêt. Les mécanismes de la REDD + + proposés, qui prennent en considération toutes les transitions du couvert terrestre qui affectent le stockage

du carbone, contournent largement le besoin d'une définition stricte de la forêt. Cette approche permettrait de prendre en considération les zones arborées hors forêts, qui sont actuellement en dehors du champ d'application de la REDD. L'approche pourrait également englober la gestion du carbone dans les terres agricoles.

3.0 Principes et actions de REDD

Le document officiel No. 39 prévoit un certain nombre de principes dont les pays devront tenir compte dans les négociations. Tous les principes sont importants et nécessitent un examen, mais dans le présent document, l'accent est placé sur l'intégration de l'engagement (des garanties) des parties prenantes et d'une approche progressive pour la mise en œuvre, dans ce débat.

3.1 Engagement des parties prenantes

L'implication des parties prenantes est mentionnée dans les paragraphes 4 et 6, qui font référence à la promotion d'une participation pleine et active de toutes les parties prenantes, aux actions de la REDD. Le paragraphe 4 appelle aussi au respect des savoirs et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales. Une autre référence à l'engagement des peuples autochtones et communautés locales figure dans le paragraphe 12 (MNV).

La protection des droits des peuples autochtones et des communautés locales, l'un des principes de sauvegarde dans la négociation, est un sujet litigieux dans les négociations. Ces deux groupes sont d'un intérêt particulier dans la discussion de la REDD, en raison des liens avec leurs droits, leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Par exemple, les paiements pour les services de carbone pourraient tenter des groupes à accaparer cette nouvelle valeur au détriment des communautés locales, à moins que leurs droits de propriété foncière et autres biens soient garantis.

Certains pays souhaitent voir cela traité dans un accord international de la CCNUCC et sentir le texte actuel ne fournit pas une protection adéquate à ces groupes, tandis que d'autres préfèrent traiter ces questions au niveau national ou par le biais d'autres accords internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Les négociateurs ont besoin pour déterminer le point de savoir si un texte traitant de la participation des parties prenantes autochtones et locales devaient être inclus dans l'accord ou laissé à la législation nationale.

Indépendamment de la décision, les pays auront très probablement besoin de s'assurer de la participation des parties prenantes dans les projets et processus de la REDD. Cela exigera la considération d'un processus de consultation visant à engager les parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des projets et programmes de la REDD.

3.2 Approche progressive pour la mise en œuvre

Le paragraphe 7 propose, pour la REDD, une approche en trois étapes: 1) l'élaboration de plans d'action/de stratégies, de politiques et mesures et de programmes de renforcement des capacités, de dimension nationale ; 2) la mise en œuvre des plans d'action/stratégies, politiques et mesures nationaux qui pourraient inclure renforcement des capacités et transfert de technologies; et 3) prise de mesures fondées sur les résultats et qui soient MNV. La mise en œuvre de ces phases, y compris le choix d'une phase de démarrage, dépendra des circonstances nationales particulières et des capacités et aptitudes des pays en développement.

Les pays semblent avoir atteint un consensus sur l'approche par phase, et les mécanismes et les questions opérationnelles sont susceptibles d'être déterminés dans les négociations ultérieures. L'un des domaines de divergence porte sur ce que certains perçoivent comme étant une déconnexion entre les phases et le financement, dans la mesure où un financement approprié est indispensable à chaque phase. Certains pays craignent que le financement soit lié aux résultats de la troisième phase de base, ce qui signifie que certains pays ne seront pas en mesure d'accéder à un financement adéquat. Parmi d'autres domaines nécessitant un accord, il y a lieu de citer les dispositions concernant le caractère MNV que les mesures doivent revêtir (ces dispositions devraient-elles être appliquées avant la phase trois ?) et les critères d'éligibilité permettant aux pays de passer d'une phase à l'autre. Les négociateurs devront tenir compte de leur état de préparation à la mise en œuvre de la REDD, et travailler à s'assurer qu'un financement adéquat est disponible pour les pays qui ont besoin d'un renforcement des capacités, dès le départ.

Tableau 2: Questions directrices: les principes et les garanties

Principales questions	Éléments de réponses aux questions
<p>Engagement des parties prenantes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Est-ce qu'une formulation plus forte est nécessaire pour traiter la participation des parties prenantes autochtones et locales ? 2. Ou doit-on laisser les droits des parties prenantes locales et autochtones à la législation nationale ? 3. Les garanties de la participation doivent-elles être des principes généraux ? Ou doivent-elles être mandatées ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des dispositions suffisantes si le texte fait référence aux instruments internationaux existants, comme la Convention sur la diversité biologique et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ? • Quelles sont les positions des parties prenantes locales et autochtones dans votre pays ? • Votre pays dispose-t-il de législations nationales en vigueur protégeant les droits des peuples autochtones ?
<p>Approche progressive</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De quelle manière votre pays est-il "prêt" à entreprendre la REDD ? Une continuation des efforts de préparation est-elle nécessaire ? 2. Les pays devraient-ils approuver des mesures MNV dans les phases une et deux ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle phase pourrait cadrer avec votre pays ? • Y aura-t-il un flux de financements pour les mesures MNV ?

4.0 Moyens de mise en œuvre : Le financement

Le financement est au centre des négociations de la REDD. Le mécanisme de financement déterminera le niveau global du soutien financier international qui sera disponible pour les mesures de la REDD, le type d'activités pour lesquelles une aide sera fournie, ainsi que les critères d'accès à de tels fonds. L'accord relatif à un mécanisme de financement pour la REDD devra être soigneusement élaboré pour parvenir, à court terme, à un financement efficace, tout en laissant suffisamment de souplesse pour l'introduction, dans le long terme, d'ajustements permettant la prise en ligne de compte des expériences acquises avec le financement de la REDD.

Idéalement, un mécanisme de financement mettra à profit et coordonnera de multiples sources de financement, tout en répondant aux "besoins divers et en évolution dynamique des pays en développement en matière de financement. L'absence d'accord sur le financement à Copenhague retarderait inévitablement la mise en œuvre et l'élargissement des activités de REDD dans la plupart des pays. Par ailleurs, une décision prématurée pourrait mener à un mécanisme qui risque de s'avérer inefficace, insuffisant ou inéquitable, dans le long terme.

4.1 Options figurant dans le document officiel No. 39

La section 2 traite des "Moyens de mise en œuvre" et établit les options de financement possibles pour les activités relevant de la REDD, qui pourraient englober l'élaboration de plans d'action nationaux / de stratégies nationales, de politiques et mesures, de programmes de renforcement des capacités et la mise en œuvre des politiques et mesures, y compris éventuellement les activités à mener jusqu'en 2012 (paragraphe 8). Cette discussion est étroitement liée aux négociations sur le financement menées dans le cadre de l'AWG-LCA, et certains pays ont suggéré que les négociations sur le financement sont l'endroit approprié à la discussion du financement de la REDD.

Les questions essentielles figurant dans le texte de négociation comprennent:

- Le soutien à l'action précoce (soit celle entreprise d'ici à 2012).
- Les sources de financement:
 - » Les contributions des pays industrialisés parties.
 - » Les revenus liés au marché.
 - » Les sources de financement novatrices, notamment la mise aux enchères des quotas nationaux d'échange d'émissions ou d'Unités de quantités assignés (UQA) au niveau international, et les pénalités ou amendes pour non-conformité des pays industrialisés parties.
- Options de financement:
 - » Des fonds publics – un fonds spécialisé pour la REDD (par exemple, un fonds fiduciaire pour les comptes des forêts communautaires, un fonds de réserve pour la conservation et la gestion durable des forêts) ou un fonds d'adaptation de la Convention pour soutenir la conservation et la GFD.

- » Une combinaison d'approches de marché et de fonds – i) un fonds pour des actions spécifiques, comme la conservation, la REDD, la GDF, la réduction des émissions par le biais de pratiques foncières durables et de l'agriculture durable et le renforcement des capacités, ii) la répartition des UQA forme les différentes dotations aux parties concernées, iii) un mécanisme de marché englobant les crédits de compensation pour contribuer au respect des objectifs d'émissions dans les pays industrialisés.
- Transfert des fonds:
 - » La REDD financée dans le cadre d'un guichet du mécanisme de financement pertinent établi au titre de la CCNUCC.
 - » L'utilisation des fonds et institutions disponibles.
- Differentiation, qui fera que le besoin en matière de soutien variera en fonction des pays et dans le temps

La conception du mécanisme déterminera si et dans quelle mesure les pays peuvent recevoir un financement pour la REDD, à court terme, et établira les bases permettant de relier la REDD au marché du carbone.

4.2 Options de financement

Les soumissions fournies par les pays, les ONG et les institutions scientifiques suggèrent qu'il existe une large convergence de vues autour des points suivants (voir Verchot et Petkova, 2009 pour les détails). Le fonds devrait:

- Exploiter des sources multiples de financement, y compris, les fonds publics, les revenus provenant du marché du carbone et les recettes des mécanismes liés au marché (tels que les enchères de permis);
- Assurer la cohérence et la coordination entre les différentes sources de financement;
- Complémenter les sources de financement intérieures;
- Fournir un financement nouveau, supplémentaire, adéquat, prévisible et durable; et
- Fournir des incitations positives et un soutien aux activités de la REDD, y compris le renforcement des capacités, le renforcement institutionnel, l'assistance technique, l'amélioration de la gouvernance et la mise en application, ainsi que des programmes nationaux et des projets de démonstration.

De nombreux pays penchent vers une combinaison de fonds et approches de marché, tandis que certains pays souhaitent une approche de Fonds uniquement. Une option est en cours de discussion: une approche initiale basée sur un fonds transitionnant vers une approche basée sur le marché, dans les phases ultérieures. Il ya aussi une option consistant à relier l'approche en trois phases proposée au

financement (par exemple, accorder des fonds pour la phase 1, la phase 2 étant une phase de transition avec des projets de démonstration accédant à des fonds par le biais du marché du carbone, et la phase 3 étant une approche fondée sur le marché uniquement).

Le choix entre ces options aura des implications fondamentales pour la hauteur et la prévisibilité du financement. Si les pays attendent les fonds de subvention exclusivement des pays industrialisés parties, la hauteur des financements nouveaux et additionnels risque d'être limitée. Si les pays industrialisés acceptent de créer un mécanisme formel, tel qu'un barème des contributions, on ne pourra jamais être certaine de la pleine application des engagements et de leur maintien à un niveau suffisant à l'avenir.

Les sources de financement liées aux marchés, tels que les revenus provenant de la vente aux enchères de l'attribution des permis dans des secteurs spécifiques, peuvent être affectées par différents types d'incertitude. En général, les revenus obtenus dans des ventes aux enchères reflètent les attentes concernant les prix futurs des crédits carbone, qui, à leur tour, dépendront du niveau des engagements en faveur de l'atténuation et des plafonds fixés pour les émissions dans le secteur concerné. La Eliasch Review, par exemple, estime que la mise aux enchères des quotas d'émissions des secteurs des transports aérien et maritime internationaux pourrait générer entre 20 et 40 milliards d'euros (Eliasch, 2008: 228). Les recettes réelles dépendront d'un certain nombre d'autres facteurs au moment de la réalisation de la vente aux enchères, tels que l'état global de l'économie, les prix des carburants et la disponibilité des technologies d'atténuation. En outre, chaque vente aux enchères est une source de financement ponctuelle. Une fois que les permis ont été attribués à un secteur et pour une période de temps, aucun revenu supplémentaires ne peut être généré par le biais de ventes aux enchères.

Il ya une certaine inquiétude sur les risques inhérents d'une approche purement marchande. Il pourrait y avoir besoin de plans d'approvisionnement pour prévenir des inondations inattendues du marché des crédits sylvicoles. Il est à craindre aussi que certains pays puissent ne pas être bien positionnés pour tirer profit du marché du carbone. Beaucoup d'observateurs évoque l'expérience du MDP où plusieurs pays, notamment, des pays des moins avancés (PMA) et des pays africains ont été largement exclus des avantages de ce mécanisme. Les expériences du marché volontaire pourraient fournir des enseignements.

Il est probable que certains pays industrialisés préfèreront soutenir la REDD ou être en mesure de contribuer plus facilement à son soutien, si une variété d'arrangements de financement était à leur disposition. Cela permettrait des financements en provenance des secteurs public et privé, ces derniers étant probablement liés aux marchés du carbone.

L'octroi de fonds reste un sujet de discord, les pays en développement appelant, d'une manière générale, à une approche de prestation administrée par la Conférence des parties, et les pays industrialisés favorisant l'utilisation des institutions existantes. Ce débat est repris dans le cadre de l'article sur les arrangements institutionnels.

Une question qui pourrait surgir dans les négociations, question à laquelle de nombreux PMA risquent d'avoir besoin d'être préparés, est celle de l'accès au financement. Alors que les pays en développement réclament un accès équitable au financement, certains pays pourraient tirer avantage de la différenciation de l'accès, en vertu de laquelle les PMA et les pays vulnérables ont la priorité aux fonds désignés.

4.3 Evaluation des besoins en matière de financement

D'un point de vue national, la question clé est de savoir si tel ou tel mécanisme proposé permettrait à un pays d'accéder à des fonds suffisants durant, à la fois, la période de démarrage de la REDD et à long terme, pour couvrir les coûts permanents des réductions d'émissions qui ne sont pas compensés par le marché. Pour déterminer les meilleures options, les négociateurs doivent: i) évaluer les besoins de financement et le déficit financier à court et à long termes; ii) évaluer le financement qui peut être obtenu au titre des différentes options sur la table de négociation, et iii) établir une correspondance entre le financement à court et à long termes et les besoins en matière de financement.

Évaluer les besoins de financement pour les différentes phases de mise en œuvre de la REDD est une étape clé dans l'élaboration de toute stratégie ou plan d'action de dimension nationale. Les besoins de financement pour la REDD peuvent être répartis en deux catégories d'ordre général. Un financement initial pour le renforcement des capacités et la réforme des politiques, y compris l'établissement du système MNV et des inventaires forestiers, le développement des infrastructures, les institutions de la participation des parties prenantes, et, dans de nombreux cas, les réformes du régime foncier et de la gouvernance pour s'assurer d'une application adéquate de la législation forestière. Les activités de cette catégorie représentent des investissements importants que la plupart des pays ne sont pas en mesure de générer par eux-mêmes. En outre, elles ont un caractère de frais fixes qui sont indépendants de l'échelle des activités réelles de la REDD qui sont appelées à être mises en œuvre. Par exemple, pour éviter les brèches à travers des déplacements d'activités, les réformes du régime foncier et de la gouvernance doivent être appliquées de manière cohérente dans une grande région ou un pays entier, quels que soient la taille ou le nombre des activités de la REDD que le pays a planifiées. Une fois les principaux investissements faits, ces frais vont baisser sensiblement. Ces coûts, qui sont principalement des coûts de démarrage, auront peu d'effet direct sur la réduction des émissions.

Le deuxième type de besoins financiers est lié aux coûts des projets et programmes qui conduisent à des réductions d'émissions. Il s'agit là des frais journaliers liés à l'exécution des programmes et mesures de réduction des émissions, comme la surveillance, l'application de la législation ou collecte des taxes et la compensation des avantages perdus à cause de la déforestation et autres utilisations des terres (coûts d'opportunité). Les coûts varient en fonction des lieux et du temps et exigent des niveaux de financement ajustables. Les coûts d'opportunité de l'exploitation forestière et agricole dépendent des prix internationaux des produits et peuvent être très volatiles. De nombreuses estimations actuelles des coûts d'opportunité, par exemple, ne prennent pas en ligne de compte la récente crise alimentaire. Une forte hausse des prix des denrées alimentaires augmente la pression pour la conversion de forêts en terres agricoles. Résister à cette pression n'est pas seulement une question de financement suffisant pour indemniser agriculteurs et propriétaires terriens, mais porte également sur les questions fondamentales de la sécurité alimentaire et des priorités politiques. En outre, la réduction des émissions par le biais du boisement et du reboisement réduira davantage la quantité des terres disponibles pour l'agriculture. Dans le contexte de la demande croissante pour l'alimentation, au niveau mondial, cela signifie que des investissements dans la productivité agricole seront nécessaires pour le maintien de la viabilité politique et financière de la REDD.

Tableau 3: Questions directrices: Le financement

Questions clés	Éléments de réponses aux questions
<ol style="list-style-type: none"> 1. Votre pays est-il confronté à des coûts initiaux importants pour le renforcement des capacités et l'infrastructure (sa préparation) ? 2. Votre pays est bien placé pour agir sur les opportunités à travers le marché du carbone dans les meilleurs délais ? 3. Est-ce qu'une stratégie de financement de la REDD devrait faire partie des efforts d'atténuation, au sens large, devant être fournis par un pays ? 4. Quelles modalités de financement encourageront le plus grand flux de ressources financières ? 5. Est-ce qu'un financement spécialement affecté (fonds désignés pour la REDD) est requis pour la REDD ? 6. Faudrait-il y avoir une différenciation en faveur des PMA en matière d'accès au financement ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle phase votre pays pourrait s'intégrer ? • Votre pays est-il susceptible d'obtenir des fonds pour la REDD en raison du bon rapport coût efficacité de ces efforts d'atténuation ? • Votre pays a-t-il une expérience avec les mécanismes de marché à travers le MDP ? • Le régime foncier est-il compliqué dans votre pays ? Cela risque-t-il, à court terme, de limiter la participation dans un mécanisme de marché de la REDD+ ?

5.0 Mesure, notification et vérification

Cette section est axée sur les considérations de mesure, de notification et de vérification (MNV) dans les négociations en cours. Dans ce contexte, les considérations de mesure, notification et vérification se réfèrent aux systèmes nationaux de spécification, collecte, analyse et stockage des données aux fins de mesurer, notifier et vérifier les réductions d'émissions de GES dans le cadre de la CCNUCC. Cela consiste à établir des lignes de référence et des paramètres pour l'évaluation de l'additionnalité. Cette section porte également sur des directives internationales concernant la mesure, la notification et la vérification des actions, examinées actuellement au sein de la CCNUCC. Le document reconnaît l'importance de la mesure, de la notification et de la vérification du soutien fourni, mais ce point n'est pas abordé dans le présent document.

Il est généralement admis que des niveaux de référence et des niveaux d'émissions de référence (NR/NER) doivent être établis et vérifiés, en tenant compte des circonstances nationales et en utilisant une méthodologie commune pour la mesure. Les MNV devraient être fondées sur les inventaires forestiers nationaux (existants ou en élaboration) et assujetties à un examen externe périodique. Toutefois, les détails précis de la façon de faire tout ce qui précède ne sont pas encore réglés.

En ce qui concerne l'établissement des NR/NER, des questions restent posées sur les points de savoir *qui* devrait être impliqué dans la fixation des niveaux et *comment* déterminer les niveaux et tenir compte des niveaux d'émissions historiques et des circonstances nationales. Il a été convenu que chaque pays doit être impliqué dans l'établissement de son propre NER/NRER, mais la question de savoir si cela est négocié à la Conférence des Parties ou soumis à l'approbation de la CdP ou de l'évaluation externe, est objet de débat. S'agissant des niveaux d'émissions historiques et des circonstances nationales, des interrogations demeurent sur la manière d'établir une référence projetant des émissions à leurs niveaux habituels (c'est-à-dire, sans un mécanisme de la REDD), et le seuil de référence du crédit (l'objectif par rapport auquel les émissions réduites seraient récompensées). Au sujet de la comptabilisation du carbone, des questions restent posées sur l'opportunité d'une surveillance des stocks de carbone brut (une technique simple qui ne rendrait pas compte du carbone provenant de la remise en végétation et qui peut surestimer l'impact de la déforestation évitée) ou d'une comptabilisation nette, plus précise mais plus complexe, qui tiendrait compte de la remise en végétation, ce qui serait un élément clé de la REDD +.

5.1 Options figurant dans le document officiel No. 39

La Section 3, "Mesure, notification et vérification de l'action/système de mesure et de contrôle", énonce des options comprenant, notamment, que le système MNV doit suivre les orientations méthodologiques et les directives fournies par la CdP. Une question en suspens consiste à savoir si les mesure, notification et vérification de la REDD doivent être compatibles avec les approches de MNV appliquées aux MAAN. (Ceci est lié à la question posée à propos du champ d'application – la REDD devrait-elle faire partie des MAAN ?)

Le paragraphe 12 contient des options relatives à l'établissement des seuils de référence :

- Les niveaux de référence ;

- Les niveaux d'émission de référence ; et
- Le facteur de correction pour tenir compte des circonstances nationales/des taux de déboisement et de dégradation des forêts historiquement peu élevés, de la divergence du développement et des capacités et aptitudes respectives, notamment, les moyens de lutter contre les brèches (dans l'application d'approches sous-nationales).

Le Choix que les pays font parmi les options de référence, serait déterminé par un certain nombre de facteurs qui se rapportent à l'histoire et à l'évolution de leur déforestation, aux causes du déboisement, à la dégradation et au changement d'affectation des terres et à leurs capacités techniques. Chaque pays devrait donc essayer de répondre à un certain nombre de questions pour pouvoir faire des choix éclairés sur les considérations de MNV.

5.2 Déterminer les exigences du système MNV auxquelles adhérer

La fixation de normes minimales et/ou la détermination de l'endroit où les pays pourraient se trouver dans le système multi-étagé de MNV devront être guidées par les ressources existantes et/ou les cadres internationaux révisés relatifs au système MNV. Deux ensembles de directives existent au sein de la CCNUCC pour le système MNV dans le secteur de l'UTCATF, pouvant être pertinents pour la REDD. Il s'agit, notamment, des rapports du GIEC de 1996 et 2006 concernant les lignes directrices encadrant les bonnes pratiques. Ces derniers fournissent des orientations méthodologiques pour la communication des données relatives aux émissions anthropiques de GES, par sources, et les absorptions, par puits, dans la perspective d'obtenir des données de niveau national comparables. Le deuxième ensemble de directives se compose d'un ensemble de méthodologies, d'outils et de documents d'orientation concernant le boisement, le reboisement et l'agroforesterie à petite échelle dans le cadre du MDP. Cet ensemble d'outils et de méthodes est approprié, en particulier, au niveau sous-national et au niveau des projets.

Les directives actuelles au sein de la CCNUCC spécifient également les paramètres de la définition de la forêt (voir la section précédente 2.5), des bassins de carbone et des activités à prendre en considération dans le système de MNV. Ces paramètres sont donnés sous forme de fourchettes à partir de laquelle les pays peuvent choisir en fonction des circonstances nationales et ils n'ont donc pas été très comparables. La réussite de la mise en œuvre d'un accord sur la REDD pour l'après 2012, pourrait nécessiter une révision de ces paramètres.

Néanmoins, un paramètre dont les pays pourraient tenir compte pour déterminer les exigences de MNV auxquelles il conviendrait de souscrire dans un regroupement éventuel de pays, serait celui de l'approche étagée établie par le GIEC pour l'établissement des rapports. Elle comprend trois niveaux (1, 2 et 3) qui représente une amélioration progressive de l'exactitude. Le tableau 3 résume ce qui est requis pour chaque niveau. L'analyse des capacités des pays, en ayant ce cadre à l'esprit, pourrait aider à déterminer les seuils de MNV à accepter au sein de la CCNUCC.

Tableau 4: Les étages établis par le GIEC pour l'établissement des rapports

Etage	Description	Commentaires
Etage 1	Utilisation de valeurs par défaut (par exemple, GIEC) Utilisation de données d'activité très peu affinées (par exemple, des ensembles de données globales) Utilisation d'outils et méthodes simples	Implique moins de frais et des capacités minimales Fournit des estimations moins précises des émissions et des absorptions
Etage 2	Utilisation de facteurs d'émission définis par le pays Utilisation des données à usage spécialisé pour l'affectation des terres (souvent des ensembles de données représentatifs) Utilisation de données spatiales de haute résolution Utilisation de méthodes et outils de pointe (comme la télédétection et les inventaires de terrain à distance)	Implique des frais modérés et des capacités modérées Fournit de meilleures estimations des émissions et des absorptions et des lignes de référence, etc
Etage 3	Utilisation de facteurs spécifiques et détaillées Utilisation de résolution fine pour l'affectation des terres /de données spatiales (souvent particulières à la région) Utilisation d'approches de modélisation complexe	Implique des coûts plus élevés et des capacités et aptitudes en matière d'analyse. Fournit de bons résultats au niveaux des lignes de référence, des émissions et de l'absorption. Optimise la capacité de monétiser le carbone

Dans la détermination des options, les pays doivent décider s'il faut utiliser des lignes de référence historiques ou futuristes, compte tenu de leur pertinence par rapport aux circonstances nationales. Le tableau 4 résume les implications des considérations d'efficacité, d'efficience et d'équité relativement à des différentes lignes de référence.

Plusieurs positions de pays concernant les lignes de référence et les circonstances nationales reflètent les arguments mis en évidence dans le tableau. Exemple, les pays du Bassin du Congo. Ce groupe de pays a présenté à la CCNUCC un certain nombre de demandes sur les REDD pour l'intégration d'un facteur d'ajustement du développement et pour l'utilisation de lignes de référence futuristes, étant donné leur dépendance à l'égard des ressources forestières et leurs taux de déforestation historiquement peu élevés. D'autres pays ont appuyé cette position.

Tableau 5: Les Considérations d'efficacité/d'efficience et d'équité des approches relatives aux lignes de référence

	Efficacité / Efficience	Equité (Répartition internationale)
Déboisement national historique	Les pays à faible taux de déforestation (riches en forêts) peuvent se retirer de l'accord	Les pays pauvres et les pays riches en forêts perdront, d'autres gagneront
Déboisement global historique	Risque de réthoriques stérile de la part des pays à faible taux de déboisement	Les pays à forte déforestation perdront, les pays à faible déforestation gagneront
Circonstances nationales (facteurs particuliers au pays)	Peuvent améliorer l'efficacité si cela est bien fait Risque d'avoir des réductions globales plus faibles	Cela dépend des facteurs pris en considération Certains pays pauvres incapables de négocier des lignes de référence favorables
facteur d'ajustement du développement (lignes de crédits élevés pour les pays pauvres)	Plus attrayante pour la participation des pays pauvres	Profite aux pays les plus pauvres

Source: Angelsen *et al.* (2008, p. 61)

6.0 Dispositions Institutionnelles

Les négociateurs seront chargés de déterminer un cadre d'orientation pour les dispositions institutionnelles relatives à la REDD. Idéalement, les négociateurs voudront un cadre de REDD efficace, efficient et équitable, qui définit les fonctions (ce qui doit être fait) et les rôles (les institutions devant exercer les fonctions identifiées). Ce débat devra tenir compte d'autres débats dans les négociations, par exemple les liens entre la REDD et les MAAN et les stratégies de développement à faibles émissions de carbone (les PMA).

6.1 Options figurant dans le document officiel No. 39

Le document officiel No. 39 établit un cadre d'orientation, un cadre de coordination et des institutions pour la REDD.

Les principaux points qui seront négociés portent sur :

- Cadre d'orientation
 - » Relève de l'autorité et les directives de la CdP.
 - » Utilise le même cadre que celui proposé pour l'appui des MAAN.
 - » Représente les parties de manière équitable et équilibrée.
 - » Utilise les arrangements institutionnels existants dans la mesure du possible.
 - » Financements - Cohérence et coordination entre les diverses sources de financement, et orientations et critères pour les actions qui peuvent être financées et la source de leurs financements
 - » Coordination des activités par les institutions accréditées au niveau international..
 - » MNV - soutien du renforcement des capacités régionales et nationales en matière de MNV des actions, et application des directives, procédures et méthodologies arrêtées par la Conférence des Parties, y compris, le recours aux accords institutionnels existants dans le système de MNV des actions.
- Institutions
 - » Le Financement – établissement d'un comité chargé de gérer les dispositions financières et d'établir un groupe ou comité d'experts chargé de conseiller les fonds spécialisés ou le guichet de financement.
 - » Le système MNV – des centres régionaux / REDD pour le renforcement des capacités en matière de MNV; Une équipe chargée du réexamen ou groupe technique de MNV ou organisme indépendant pour les activités d'échelle sous-nationale; un comité d'experts

techniques issus de pays en développement et de pays industrialisés pour les MNV des actions de soutien, et une entité désignée par le Conférence des Parties pour la vérification et certification des émissions et des absorptions.

6.2 De nouvelles institutions ou celles disponibles ?

Des institutions existantes ou nouvelles devront être chargées de remplir les fonctions et exécuter les tâches d'un nouveau mécanisme de REDD. Il s'agit là d'un point de discordance dans les négociations. D'une manière générale, les pays en développement veulent un régime de gouvernance équitable relevant de directives de la CdP. Les institutions de financement devraient fournir un accès direct et facile aux fonds. Les pays en développement ont tendance à favoriser la création de nouvelles institutions prévues par la CCNUCC en raison de leur insatisfaction à l'égard des opérations de la Banque mondiale et du fonds mondial pour l'environnement (FEM). De nombreux pays en développement n'accepteront probablement rien de moins que la structure de gouvernance du Fonds d'adaptation - où le comité directeur fonctionne comme entité chargée de gérer le fonds, le FEM, comme secrétariat, et la Banque mondiale, comme administrateur. Les pays industrialisés ont tendance à favoriser un travail fondé, dans la mesure du possible, sur les institutions existantes, qui pourraient englober celles bilatérales, régionales et multilatérales et, notamment, les organismes des Nations Unies.

Les arguments en faveur d'une nouvelle institution est qu'elle fournit une occasion de repenser les mécanismes existants (en particulier les institutions de financement), de manière à mieux répondre aux besoins de la REDD, qu'elle viendrait signaler, de façon claire et efficace, l'additionnalité aux engagements de l'APD, qu'elle peut bénéficier du soutien des pays en développement qui ne font pas partie des anciennes relations de pouvoir des Institutions de Bretton Woods, et qu'elle pourrait apporter une nouvelle expertise et des compétences fonctionnelles distinctes de celles des institutions traditionnelles. Les avantages des institutions existantes comprennent le fait que tous les pays sont familiarisés avec les rôles, responsabilités et structures de gouvernance existantes. En outre, ces institutions sont aptes à mobiliser des capitaux et ont commencé à financer les activités spécifiques de la REDD + dans les pays en développement. Elles sont également en train de gérer et de soutenir des programmes de gestion forestière. Le temps et l'effort qu'exige la création d'une nouvelle institution ne peuvent pas être ignorés; le recours à une institution établie permet de réduire le nombre de questions à négocier.

6.3 Le lien avec les MAAN

Le paragraphe 19 dans le document officiel n ° 39 présente une option consistant à avoir des dispositions institutionnelles pour la REDD dans le cadre du cadre institutionnel proposé pour les MAAN qui fonctionnera sous l'autorité et la direction de la CdP et qui sera responsable devant elle. Des références aux MAAN et aux PMA figurent dans le paragraphe 3 (h) (principes particuliers) dans lequel l'intégration des actions de la REDD avec les MAAN et avec le développement, dans le contexte des PMA apparaît comme autant d'alternatives. D'autres références peuvent être trouvées dans les paragraphes 13 et 14 relativement à l'établissement des rapports et dans le paragraphe 17 relativement aux MNV du soutien fourni.

Cette discussion de la REDD en tant que partie intégrante des MAAN est liée aux dispositions institutionnelles et financières, et aux négociations, plus larges, sur les MAAN, le financement et les structures de gouvernance. Les MAAN et la REDD impliquent, toutes deux, des actions entreprises par les pays en développement pour aider à atténuer les changements climatiques. Les pays doivent déterminer le point de savoir si un organe spécifique est nécessaire pour superviser la REDD, et vérifier que les réductions d'émissions sont effectivement réalisées ou si le cadre plus large pour les MAAN peut s'appliquer à la REDD. Par exemple, le registre des MAAN pourrait consigner la nature des mesures prises de la REDD.

Il ya une fracture sur cette question, certains pays demandant que la REDD fasse partie des MAAN, tandis que d'autres perçoivent la REDD comme étant un mécanisme distinct et veulent le garder en dehors du débat sur les MAAN. Il ya encore de longues négociations à mener pour déterminer ce que pourraient impliquer les MAAN, alors que les négociations sur la REDD sont considérées comme étant bien avancées. Certains pays craignent de voir l'intégration de la REDD comme MAAN compromettre la décision finale concernant la REDD. Une autre incertitude divisant les parties est la question de savoir si les MAAN seront oui ou non crédibles. Les Parties qui souhaitent voir, pour la REDD, une approche de marché qui génère des crédits de compensation, pourraient ne pas aimer voir la REDD comme une MAAN et, à l'inverse, les pays qui sont contre des approches fondées sur le marché pour la REDD, pourraient chercher à faire pression pour que la REDD soit intégrée comme une MAAN.

L'un des avantages possibles d'une approche fondée sur les MAAN, est que les flux de financements pourraient passer directement d'un pays industrialisé à un pays appliquant la REDD, au lieu de passer par le fonds central de la CdP. Bien que les détails restent à déterminer, il est tout à fait possible que les pays en développement enregistrent des actions de la REDD et le soutien financier nécessaire pour ces actions, et que le système/les institutions aideraient à assortir la demande au soutien et permettre les mesure, notification et vérification à la fois des actions entreprises et du soutien fourni.

De nombreux pays industrialisés ne sont pas en faveur de cela, plaidant pour un Fonds pour la REDD administré par la CdP ou un fonds d'atténuation comprenant un guichet pour la REDD, à la place et lieu de flux de financements provenant directement de pays industrialisés aux pays en développement et facilités par le registre des MAAN. De nombreux pays en développement privilégient une approche de financement permettant de la souplesse dans les phases précoces, en particulier pour l'intégration des activités de renforcement des capacités et pour garantir les considérations d'équité dans l'affectation des fonds. Les arguments comprennent également l'amélioration de l'appropriation et de maîtrise par les pays en développement permettant de s'assurer du fait que le financement réponde aux priorités nationales.

Les pays en développement devront chercher à clarifier les attentes concernant les stratégies de développement à faible intensité carbonique. Il pourrait y avoir des possibilités de financement initial pour la mise en place de ces stratégies, ce qui pourrait permettre aux pays d'évaluer les coûts et les avantages de la REDD, et comparer ces coûts avec d'autres stratégies d'atténuation. Il sera également important pour les pays en développement d'identifier les parties de la REDD qu'ils pourraient financer de façon unilatérale et qui ont besoin de soutien. Cela devra être évalué en conjonction avec les besoins de financements plus importants pour les mesures d'atténuation

Tableau 6: Questions directrices : Les dispositions institutionnelles

Questions clés	Éléments de réponses aux questions
<ol style="list-style-type: none"> 1. Est-ce qu'il faudrait utiliser des institutions nouvelles ou celles existantes pour la REDD ? 2. Qu'est ce qui est nécessaire pour renforcer les capacités en matière de MNV dans les pays en développement ? 3. La REDD devrait-elle faire partie des MAAN ? 4. Quelle place occupe la REDD dans les PMA ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions existantes peuvent-elles être gérées de manière nouvelle ou être modifiées pour répondre convenablement aux attentes des pays en développement ? • Des institutions nouvelles peuvent-elles être établies en temps opportun ? • Les activités de la REDD devraient-elles être liées aux objectifs des pays industrialisés ? • Quelle place occupe la REDD dans le plan global de votre pays relatif au changement climatique?

7.0 Déterminer les coûts et avantages économiques de la REDD

Afin de prendre une décision éclairée concernant la REDD, les négociateurs doivent être conscients des coûts et avantages potentiels que la participation à un mécanisme de la REDD impliquerait pour leur pays. Les pays doivent aussi déterminer les besoins de financement en termes de développement institutionnel et de renforcement des capacités, en vue de négocier pour pouvoir négocier le financement de la REDD. Cette section mettra l'accent sur les divers coûts, et sur les points de savoir quand et comment les évaluer.

7.1 Quels sont les coûts de la REDD ?

D'une manière générale, trois types de coûts ont été identifiés relativement à la REDD: les coûts d'opportunité, les coûts de transaction et les coûts d'application (Pagiola et al., 2009; Angelson et al., 2008).

Les coûts d'opportunité sont les coûts résultant de la non-action. Dans le contexte de la REDD, les coûts d'opportunité ne sont pas les profits générés par la coupe des arbres et la conversion de forêts en d'autres utilisations productives des terres (White et al., 2009). La REDD va être mise en oeuvre sur des terres qui pourraient être consacrées à d'autres utilisations, d'où les possibilités perdues pour les terres en raison des coûts d'opportunité de la REDD.

Les coûts de transaction sont les coûts qui permettent les MNV et la certification des réductions d'émissions. Ils englobent les frais des négociations pour le financement et des contrats entre les acheteurs, les vendeurs et les vérificateurs.

Les coûts de mise en oeuvre de la planification comprennent les frais de planification et d'exécution des projets de la REDD. Cela englobe la conception, la planification forestière, les réformes des politiques forestières et foncières, l'intensification de l'agriculture comme mesure de déviation de la déforestation, l'exploitation forestière à impact réduit, la conservation, les activités de restauration des forêts et autres.

7.2 Quels sont les avantages de la REDD?

La mise en oeuvre de la REDD pourrait générer d'énormes avantages autres que la séquestration du carbone et l'atténuation des changements climatiques. Les co-avantages pourraient inclure des avantages pour la biodiversité, les avantages dans le domaine de l'eau et des gains de productivité alimentaire dans le cas de l'agroforesterie. En permettant aux forêts de prospérer, la vie végétale et animale s'en trouve renforcée et maintenue. De même, les services de l'eau peuvent être améliorés au niveau d'un paysage ou d'un bassin, compte tenu du fait que les processus hydrologiques sont influencés par des processus industriels accrus. L'agroforesterie peut améliorer la fertilité des sols et produire des revenus provenant des produits ligneux qui, autrement, ne seraient pas disponibles dans les périodes de sécheresse (Verchot *et al.*, 2007). Il existe également des preuves de l'influence des systèmes d'enracinement d'arbres sur la disponibilité de l'eau dans les écorégions sèches (Bayala *et al.*, 2008).

7.3 Pourquoi comprendre les coûts et avantages de la REDD?

Comprendre les coûts et les avantages de la REDD peut être utile de plusieurs manières:

- Déterminer des positions dans les négociations de la REDD - Il est important de savoir où nous pouvons réduire un plus grand volume d'émissions à moindre coût. Etant donné qu'aucune décision n'a été prise concernant l'éligibilité des utilisations précises des terres, il pourrait s'avérer important d'utiliser les données relatives aux coûts d'opportunité pour plaider en faveur de fruits suspendus à portée de la main, comme les tourbières qui génèrent plus d'émissions, mais qui les génèrent par des rendements trop peu importants. Certains pays peuvent être en mesure de générer des réductions et des rendements des plus importants par le biais de la séquestration du carbone dans les sols. Cette analyse aide les pays à faire les meilleurs choix dans les négociations.
- Planification stratégique et mise en œuvre de la REDD - Les coûts et les avantages sont importants pour la prise de décision et la conception d'incitations politiques qui réduisent efficacement la déforestation. Par exemple, une incitation politique qui ne correspond pas au coût d'opportunité de la REDD dans une zone donnée, a peu de chance d'être efficace dans la réduction de la déforestation. Les coûts de la REDD sont également importants pour la planification des efforts de renforcement des capacités.

7.4 A quel moment procéder à l'estimation des coûts et des avantages?

Les coûts et les avantages de la REDD peuvent être estimés à n'importe quel moment dans le cycle de la REDD de manière fondée sur n'importe laquelle des raisons mentionnées ci-dessus. Le tableau 7 indique quand et pourquoi l'analyse du rapport coût-avantage doit être faite dans une approche progressive de la REDD. Les coûts et les circonstances changent sans cesse, ainsi l'analyse du rapport coûts-avantages de la REDD doit être mise à jour de manière régulière. Cela implique que l'analyse des coûts et des avantages de la REDD est un processus itératif.

7.5 De quelle manière procéder à une analyse du rapport coûts-avantages?

Les méthodes utilisées pour l'analyse du rapport coûts-avantages de la REDD Comment faire une analyse coûts-avantages? Les méthodes utilisées pour la REDD coût-bénéfice dépendront des ressources et des capacités et compétences d'analyse du pays. L'encadré 1 donne l'exemple d'une étude des coûts d'opportunité du Partenariat ASB.

Tableau 7: Les phases de la REDD et l'Analyse du rapport coûts-avantages

Phases de la REDD	Analyse du rapport coûts-avantages
<p>La préparation et la phase préparatoire : La stratégie de développement de la REDD, le renforcement des capacités, le développement institutionnel, les activités de démonstration</p>	<p>Etage 1 ou 2 Analyse du rapport coûts-avantages Pour le soutien de la négociation et la planification de la REDD</p>
<p>La phase de l'action précoce : Le pilotage et le test des stratégies, le renforcement des capacités, le développement du porte-feuille des projets de la REDD +, l'établissement des niveaux de référence et l'infrastructure MNV</p>	<p>Etage 2 ou 3 Analyse du rapport coûts-avantages Pour la conception et la mise en œuvre des politiques</p>
<p>Rétributions en fonction de la performance : les réductions d'émissions quantifiées, l'URCE, mode d'exécution intégrale de la REDD, partage des avantages</p>	<p>Etage 3 Analyse du rapport coûts-avantages Pour l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience dans la mise en œuvre de la REDD</p>

Encadré 1: Exemple d'une étude des coûts d'opportunité tiré du Partenariat ASB

En 2007, des scientifiques d'ASB en Indonésie, au Cameroun et au Pérou, représentant les zones forestières tropicales de marge du monde entier, ont mené des études sur les aspects économiques de la déforestation (Swallow et al. 2007). L'étude s'est appuyée sur une décennie de recherches menées par le Partenariat pour des alternatives à la culture sur brûlis (ASB) pour les marges des forêts tropicales, sur le compromis entre le développement local et les conséquences environnementales de la déforestation tropicale. Elle a également fait la démonstration d'une méthode pour calculer les coûts d'opportunité de l'évitement de la déforestation au niveau du paysage dans ces pays.

Au prix du carbone à l'époque de l'étude, il a semblé aux agriculteurs qu'il était plus économique de planter des cultures annuelles au détriment des forêts. Ces changements dans l'utilisation des terres ont, de manière générale, généré moins de 5 dollars pour chaque tonne d'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂e) émis, montant qui n'est pas susceptible de relever les agriculteurs de la pauvreté. En revanche, le marché européen était en train de payer environ 16 € la tonne de carbone. Cela impliquait que si les agriculteurs étaient récompensés pour le carbone stocké dans les arbres et les forêts, de vastes zones forestières pourraient être sauvées et les émissions de carbone considérablement réduites.

L'étude a également montré que lorsque des tourbières en Indonésie ont été converties à d'autres usages, de grandes quantités de carbone sont émises sous forme de CO₂ et que la plupart de ces conversions ont donné aux agriculteurs des rendements très faibles. Une autre constatation (liée aux avantages) est que les agroforêts de cacao du Bassin du Congo (Cameroun) sont un système unique qui peut à la fois donner des rendements modérés à la terre, séquestrer du carbone et maintenir des niveaux élevés de biodiversité. Ces questions nationales spécifiques méritent plus d'attention dans l'arène de l'élaboration des politiques.

Cette étude s'appuie sur les méthodes passées d'ASB et sur l'évaluation des retombées économiques (valeur actuelle nette VAN) et des stocks de carbone associés à d'autres utilisations des terres, comme suit :

1. Une imagerie satellitaire à moyenne résolution a été employée pour caractériser l'utilisation des terres et les changements d'affectation survenus entre 1990 et 2005.
2. Les chercheurs ont combiné les données provenant de différentes sources pour mener une analyse par pixel de l'utilisation actuelle des terres, du changement d'affectation des terres, du changement de la durée d'utilisation moyenne des stocks de carbone et du changement survenu dans la VAN.
3. Les données ont été agrégées, à travers l'ensemble du paysage, pour toutes les utilisations des terres émettrices de carbone, pour produire des estimations de l'ampleur de la séquestration du carbone et des changements d'affectation des terres, émetteurs de carbone, ainsi qu'une courbe des coûts d'opportunité.

8.0 Observations finales

Dans l'ensemble, les discussions de la REDD semblent être plus avancées que celles menées sur d'autres sujets dans le cadre de l'AWG-LCA. Bien que les attentes pour Copenhague soient en déclin, il ya encore un espoir de voir un accord sur la REDD être conclu. Les négociateurs voudront obtenir le bon cadre, «vu qu'il constituera la prémisse sur laquelle un mécanisme de la REDD à long terme pourra fonctionner. La plupart des détails et des modalités seront probablement négociés et adoptés à un stade ultérieur, mais il ya des questions essentielles pour le cadre émergent de la REDD dont les négociateurs des pays en développement doivent tenir compte, à mesure qu'ils avancent vers Copenhague.

References

- AWG-LCA. 2009a. *Non-paper No. 39. Subgroup on paragraph 1 (b) (iii) of the Bali Action Plan (Policy approaches and positive incentives on issues relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries; and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries). Draft text Proposed by the facilitator.* Contact Group on Enhanced Action on Mitigation and its Associated Means of Implementation. Resumed seventh session, Barcelona, 5 November.
- AWG-LCA. 2009b. *Non-paper No. 49. Subgroup on paragraph 1 (b) (iv) of the Bali Action Plan (Cooperative sectoral approaches and sector-specific actions). Draft text Proposed by the facilitator.* Contact Group on Enhanced Action on Mitigation and its Associated Means of Implementation. Resumed seventh session, Barcelona, 6 November.
- Angelsen, A. (ed.) 2008. *Moving Ahead with REDD: Issues, options and implications.* Bogor, Indonesia: CIFOR.
- Angelsen, A., S. Brown, C. Loisel, L. Peskett, C. Streck, and D. Zarin, 2009. *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD): An options assessment report.* The Meridian Institute.
- Bayala, J., K. Heng, M. van Noordwijk, and S.J. Ouedraogo, 2008. "Hydraulic redistribution study in native tree species in an agroforestry parkland of West African dry savanna." *Oecologia Plantarum* 34(3): 370–378.
- Bond, I., M. Grieg-Gran, S. Wertz-Kanounnikoff, P. Hazlewood, S. Wunder and A. Angelsen, 2009. *Incentives to Sustain Forest Ecosystem Services: A Review and Lessons Learned for REDD.* London: International Institute for Environment and Development.
- Collaborative Partnership on Forests, 2008. *Strategic Framework for Forests and Climate Change: A proposal by the Collaborative Partnership on Forests for a coordinated forest-sector response to climate change.* Rome: Collaborative Partnership on Forests.
- Eliasch, J., 2008. "Climate Change: Financing Global Forests." *The Eliasch Review.* London: Government of the United Kingdom.
- Enkvist, P.A., T. Nauc ler and J. Rosander, 2007. "A Cost Curve for Greenhouse Gas Reduction." *McKinsey Quarterly.*
- Geist, H.J. and E.F. Lambin, 2002. "Proximate causes and underlying driving forces of tropical deforestation." *BioScience* 52(2): 143-149.
- IPCC, 1996. *Revised 1996 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories. Workbook (Volume 2).* Geneva: IPCC. <<http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gl/invs5.html>>.
- IPCC, 2006. *2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories. Volume 4: Agriculture, Forestry and Other Land Use.* Geneva: IPCC. <<http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/vol4.html>>.
- Kanninen, M., D. Murdiyarso, F. Seymour, A. Angelsen, S. Wunder and L. German, 2007. "Do Trees Grow on Money? The Implications of Deforestation Research for Policies to Promote REDD." *Forest Perspectives.* Volume 4. Bogor, Indonesia: CIFOR.

- Minang, P. A., B. Swallow and V. Meadu, 2008. *REDD Strategies for High Carbon Rural Development*. ASB Policy Brief No. 11. Nairobi: ASB Partnership for the Tropical Forest Margins.
- Pagiola, S. and B. Bosquet, 2009; *Estimating the Costs of REDD at the Country Level*. Version 2.2, 22 September. Washington, D.C.: World Bank.
- Sasaki, N. and F. E. Putz, 2009. "Critical need for new definitions of 'forest' and 'forest degradation' in global climate change agreements." *Conservation Letters* 2(5): 229-232.
- Sterk, C., L. Gomez-Echeverri, P. Gutman, C. Loisel and J. Werkmsman, 2009. *REDD+ Institutional Options Assessment: Developing an Efficient, Effective and Equitable Institutional Framework for REDD+ under the UNFCCC*. Meridian Institute.
- Swallow, B., M. v. Noordwijk, et al., 2007. *Opportunities for Avoided Deforestation with Sustainable Benefits: An Interim Report of the Alternatives to Slash and Burn Partnership for the Tropical Forest Margins*. Nairobi: ASB Partnership for the Tropical Forest Margins. <http://www.asb.cgiar.org/publications/view.asp?Pub_ID=981>.
- Stern, N., 2006. *Stern Review: The economics of climate change*. Cambridge: Cambridge University Press.
- UN Food and Agriculture Organization, 2005. *Global Forest Resources Assessment 2005: Progress Towards Sustainable Forest Management*. FAO Forestry Paper No. 147. Rome: FAO.
- UNFCCC, 2007. *Bali Action Plan*. Decision adopted by COP 13, December. <http://unfccc.int/files/meetings/cop_13/application/pdf/cp_bali_action.pdf>.
- Van Noordwijk, M. and P.A. Minang, 2009. "If we cannot define it, we cannot save it." *European Tropical Forest Research Network (ETFRN) NEWS 50: Forests and Climate Change*. November. Wageningen, Netherlands: Tropenbos International. <<http://www.etfrn.org/etfrn/newsletter/news50/index.html>>.
- Verchot, L.V. and E. Petkova, 2009. *The State of the REDD Negotiations: Consensus Points, Options for Moving Forward and Research Needs to Support the Process*. Bogor: CIFOR.
- Verchot, L., M. van Noordwijk, S. Kandji, T. Tomich, C. Ong, A. Albrecht, J. Mackensen, C. Bantilan, K. Anupama, and C. Palm, 2007. "Climate change: linking adaptation and mitigation through agroforestry" *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change* 12(5): 901-918.
- Zomer, R.J., A. Trabucco, R. Coe and F. Place, 2009. *Trees on Farms: Analysis of Global Extent and Geographical Patterns of Agroforestry*. ICRAF Working Paper no. 89. Nairobi; World Agroforestry Centre. <<http://www.worldagroforestry.org/af/publication/publicationsdetails?node=52606>>.